

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Le douze novembre à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/11/2021

Date de publication : 18/11/2021

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, Marie-Line DEMANGE, Françoise GROSJEAN, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Mickaël ARNOULD, Didier HUGEDET, Antoine BONNE, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN.

Absents : Mmes Marilyne DUSSY, Isabelle VICAIRE-BRISSON, Justine THOMAS, Mr Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Tarifs eau et assainissement

Cette délibération remplace toutes les précédentes.

Dans la même séance, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le prix de l'eau et ainsi que les taxes eau et assainissement fixes à partir du 1^{er} décembre 2021.

Eau : 1,75 € / m³

Taxe fixe assainissement : 35,00 €

Taxe fixe eau : 60,00 €

Le prix de l'assainissement 1,25 € /m³ est inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2021

Application agréée E-legalite.com